



Direction Générale

Le directeur général

Malakoff, le 18 octobre 2011

N° 844/EPIDE/DG/SG/SAJMP

Décision portant délégation de signature

Le directeur général de l'Etablissement public d'insertion de la défense

Vu les articles R. 3414-17 et 3414-18 du code de la défense,

Vu le décret du 17 octobre 2011 portant nomination du directeur général de l'Etablissement public d'insertion de la défense

Décide :

Art. 1er - Délégation permanente est donnée à M. Philippe Leroy, secrétaire général, à effet de signer, au nom du directeur général tous actes et décisions relevant de ses attributions.

Art. 2 - Délégation est donnée à M. Philippe Leroy, secrétaire général, à effet de signer, au nom du directeur général, en cas d'absence ou d'empêchement simultané de ce dernier et du directeur général adjoint, tous actes et décisions requis par le fonctionnement de l'établissement.

Art. 3 - La présente décision sera transcrite au registre des actes administratifs et mise en ligne sur le site internet de l'établissement.

Charles de Batz de Trenquelléon

Délégués	Specimen de signature
Philippe Leroy	